



## Charte du programme ECO-ECOLE

**Lors de l'inscription, envoyez à l'of-FEEE ce document signé et conservez une copie.**

- Reconnaissant l'importance au niveau local et planétaire, des enjeux environnementaux définis notamment lors des conférences de Rio et de Johannesburg,
- convaincus de notre capacité à préserver les ressources et améliorer la qualité de vie par une gestion concertée des bâtiments,
- convaincus de la nécessité de développer auprès des personnes ou jeunes fréquentant l'école ou l'établissement désigné ci-dessous, des programmes et activités pédagogiques conséquents et durables d'éducation à l'environnement,
- convaincus de la nécessité de réaliser cet objectif par le partenariat pour l'atteindre collectivement,
- nous nous engageons ensemble, au niveau qui est le nôtre à construire et mener à bien le programme ECO-ECOLE coordonné en France par l'office français de la Fondation pour l'Education à l'Environnement en Europe (of-FEEE).

**Nous, acteurs locaux du projet, nous engageons à :**

- impulser dans l'école ou dans l'établissement une démarche d'éducation à l'environnement intégrant les problématiques locales et planétaires de développement durable,
- suivre la méthodologie en sept étapes du programme ECO-ECOLE,
- mettre en place un comité de suivi, structure locale informelle appelée à réunir la direction de l'école ou de l'établissement, des enseignants, des élèves, des élus locaux, des représentants des personnels intervenant dans l'école ou l'établissement, des parents d'élèves, des associations locales et des partenaires locaux du projet. Ce comité est un interlocuteur du Comité National de Pilotage du programme ECO-ECOLE,
- impliquer l'administration scolaire et l'équipe enseignante pour doter ce projet d'un volet pédagogique fort,
- impliquer dès que possible l'administration communale dans le comité de suivi, par l'intermédiaire du maire ou de son représentant, et à valoriser les avantages qu'elle en retirera en terme d'image et d'économies budgétaires notamment,
- associer autant que possible les élèves à la démarche mise en oeuvre par le comité de suivi,
- concevoir et réaliser dans l'école ou l'établissement des activités éducatives à partir d'un thème annuel fédérateur,



ECO  
EMBALLAGES



- mettre en œuvre des actions locales concrètes et significatives, sur la base des propositions issues du travail des élèves, et en concertation avec l'ensemble des partenaires communaux et locaux,
- utiliser les bâtiments et infrastructures scolaires comme des outils pédagogiques au service de l'éducation à l'environnement vers un développement durable,
- réaliser des améliorations concrètes de ces bâtiments et infrastructures scolaires et de leur gestion, dans un sens plus favorable à l'environnement (économies d'énergie et d'eau, meilleure gestion des déchets, de la restauration scolaire, aménagement de l'espace...),
- traiter successivement les quatre thèmes prioritaires du programme ECO-ECOLE (l'alimentation, les déchets, l'eau et l'énergie), tant sur le plan des actions sur les bâtiments qu'au niveau des activités pédagogiques, en consacrant une année scolaire à chaque thème. Une fois que ces quatre thèmes auront été traités, le comité de suivi déterminera chaque année un thème de travail, soit un des thèmes prioritaires, soit un nouveau thème.

**Nous nous engageons également à respecter les dispositions techniques nécessaires au bon fonctionnement du programme et notamment à :**

- fournir chaque année au Comité National de Pilotage d'ECO-ECOLE un rapport d'activité comportant la description des initiatives pédagogiques d'éducation à l'environnement et des réalisations effectuées. La non transmission dans les délais impartis de ce rapport annuel peut entraîner la suspension ou le retrait du label,
- reconnaître au Comité National de Pilotage du programme ECO-ECOLE un rôle de garant souverain du label, de sa cohérence nationale et internationale, et de l'application de la présente Charte, incluant le droit, en cas de manquements graves aux engagements pris, de recourir à des mesures de suspension du label,
- fournir tous les éléments d'information utiles au Jury et au Comité National de Pilotage.

**L'of-FEEE et ses partenaires s'engagent par ailleurs à :**

- fournir à l'école ou à l'établissement un manuel d'accompagnement contenant :
  - la méthodologie de mise en œuvre du programme ECO-ECOLE,
  - des outils de diagnostic environnemental et des questionnaires adaptables,
  - des documents pédagogiques relatifs aux quatre thèmes prioritaires,
  - des fiches d'activités,
- offrir un contact permanent pour aider les acteurs locaux à réaliser leurs objectifs,
- apporter l'expertise d'un vaste réseau de spécialistes de l'éducation à l'environnement,
- faciliter, par une lettre d'information et un site Internet, les échanges de bonnes pratiques entre les participants,
- garantir le niveau d'engagement des écoles ou des établissements labellisés,
- promouvoir le label en France et à l'étranger et donc à valoriser les écoles et les établissements labellisés,
- tout mettre en œuvre pour soutenir, valoriser et diffuser largement les initiatives et les actions des ECO-ECOLES.

**Les signatures du directeur de l'école ou de l'établissement et d'un enseignant  
sont requises pour demander à participer à Eco-Ecole.  
La Charte sera ensuite progressivement signée par les nouveaux membres du comité de suivi.**

Nom de l'école ou de l'établissement : .....

Commune et code postal : .....

Date : ...../...../ 200...

Le directeur ou le chef d'établissement :

M. ou Mme .....,

Pour l'équipe pédagogique :

M. ou Mme ....., enseignant(e),

M. ou Mme ....., enseignant(e),

Pour la collectivité locale ou l'institution gestionnaire des bâtiments scolaires (Maire ou son représentant, Conseiller Général ou Régional, Conseil d'Administration d'établissements privés) :

M. ou Mme....., fonction : .....

Pour les élèves :

M. ou Mlle....., représentant(e) des élèves,

M. ou Mlle....., représentant(e) des élèves,

Pour les parents d'élèves :

M. ou Mme....., représentant(e) des parents d'élèves,

M. ou Mme....., représentant(e) des parents d'élèves,

Pour les personnels non pédagogiques de l'école ou de l'établissement :

M. ou Mme....., fonction : .....

M. ou Mme....., fonction : .....

Autres partenaires du projet :

M. ou Mme....., fonction : .....

Organisme : .....

M. ou Mme....., fonction : .....

Organisme : .....

M. ou Mme....., fonction : .....

Organisme : .....

Au nom des membres du Comité National de Pilotage d'ECO-ECOLE :

**Bernard MANTIENNE**, Président de l'office français  
de la Fondation pour l'Education à l'Environnement en Europe